

SEANCE DU MERCREDI 4 JUILLET 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	9	9

Délibération n°040725_003

Date de la convocation

Le 27/06/2025

Date d'affichage

27/06/2025

Objet de la délibération

**Groupement de
commande publique en
vue de passation d'un
marché accord cadre à
marchés subséquent
pour les travaux :**
-d'eau potable,
-d'assainissement des
eaux usées
- d'assainissement des
eaux pluviales


Le Maire,
Emeric DECOMBE
Signature et cachet

L'An deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 juillet à 19h30 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, Mme AUXERRE Céline, Mme BONHOMME Sabrina, M. DECOMBE Emeric, M. DUMONT Fabrice, M. FERREIRA Manuel, M. LABONNE Didier, Mme MEUNIER Elise, Mme TARRIT Maryse

Absent : Mme AUXERRE Céline, M. DUMONT Fabrice

Pouvoir : Mme AUXERRE Céline donne pouvoir à Madame TARRIT Maryse

Secrétaire de séance : Mme TARRIT Maryse

Vu le programme travaux d'eau potable du SMEA de la Basse Limagne, pour les exercices 2026 à 2030

Vu le programme travaux d'assainissement des eaux usées du SIAREC, pour les exercices 2026 à 2030

Vu le programme travaux d'assainissement des eaux pluviales des différentes communes se trouvant sur le périmètre commun du SMEA de la Basse Limagne et du SIAREC,

Considérant les préoccupations de l'ensemble de ces collectivités pour gérer de manière optimale leurs services et leurs dépenses,

Considérant l'intérêt pour l'ensemble de ces collectivités de réaliser leurs travaux respectifs avec la même entreprise,

Considérant que pour faciliter la gestion des marchés de travaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et d'assainissement des eaux pluviales et permettre des économies d'échelle, la mutualisation des procédures de passation des marchés est pertinente,

Le maire propose

La reconduction de ce groupement pour la période 2026-2030
La reconduction des représentants titulaire et suppléant pour la commission d'appel d'offres de l'accord cadre :
Titulaire : Dumont Fabrice ; suppléant : Amblard Patrick

La reconduction des représentants titulaire et suppléant pour la commission d'appel d'offres des marchés subséquents
Titulaire : Dumont Fabrice ; suppléant : Amblard Patrick

SEANCE DU MERCREDI 4 JUILLET 2025

Le conseil municipal, après délibération

DECIDE

ARTICLE 1

De constituer un groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'eau potable, des travaux d'assainissement des eaux usées et d'assainissement de eaux pluviales définis ci-dessus, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative à la commande publique (accord cadre travaux à marchés subséquents),

ARTICLE 2

De désigner le SMEA de la Basse Limagne comme coordonnateur du groupement,

ARTICLE 3

D'établir une convention de groupement pour en fixer les modalités pratiques, conformément au projet ci annexé,

ARTICLE 4

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,

ARTICLE 5

D'élire Monsieur DUMONT Fabrice, représentant titulaire et Monsieur AMBLARD Patrick, représentant suppléant pour la commission d'appel d'offres de l'accord cadre

ARTICLE 6

D'élire Monsieur DUMONT Fabrice, représentant titulaire et Monsieur AMBLARD Patrick, représentant suppléant pour la commission d'appel d'offres des marchés subséquents.

ADOpte

A l'unanimité des membres présents les différentes conditions du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché accord cadre travaux à marchés subséquents pour les travaux d'eau potable, travaux d'assainissement des eaux usées et travaux d'assainissement des eaux pluviales.

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme*